

Compte rendu de l'entretien avec le Sénateur Adnot (Aube), 12 octobre 2011

Après quelques mots d'accueil courtois, le sénateur Adnot nous a invités à lui exposer les motifs de notre interpellation. Nous avons alors exprimé les inquiétudes suscitées au sein de la communauté par les conséquences à long terme de l'initiative IDEX et, en particulier, comme point d'entrée, la question des déséquilibres territoriaux.

Le sénateur a aussitôt répondu que ces inquiétudes concernant les IDEX étaient légitimes et partagées, si le scénario que nous décrivions venait à se réaliser. Selon lui, la mise en place des IDEX ne doit pas nécessairement s'accompagner de la discrimination d'autres sites universitaires car, affirme-t-il, tirer vers le haut quelques centres n'a pas pour effet mécanique de tirer d'autres sites vers le bas. Devant notre scepticisme face à cette vision des choses, le sénateur a convenu qu'un autre schéma était possible : une concentration des ressources sur quelques pôles sélectionnés. La question a alors été posée du « comment faire pour que cela ne se produise pas », mais aucune réponse n'a été envisagée. Le sénateur s'est réclamé à plusieurs reprises de l'optimisme, et a exposé ce qui devrait être : le milieu universitaire fonctionne dans cette logique de l'excellence et le principal est que l'excellence puisse être accessible à l'ensemble des acteurs de l'ES&R sur tout le territoire. La discussion sur ce point a été quelque peu difficile et nous avons tenté d'expliquer que la construction qui se mettait en place (et qui devrait avoir des effets à long terme) était fondée sur une définition éminemment contestable de l'excellence (à savoir les notations AERES). Il semblait difficile, en l'état, d'aller plus loin, tant le discours sur le sujet de l'« excellence » reposait sur des postulats divergents.

Au fil de la discussion, plusieurs sujets ont été abordés, ce qui nous a permis d'exposer au sénateur les conditions difficiles dans lesquelles nous effectuons nos métiers :

- La chute libre des dotations des organismes et ses conséquences sur la recherche. Liée à ce thème, la question des programmes blancs de l'ANR a été abordée : le sénateur a été surpris du faible taux d'acceptation par l'ANR de ces projets (15%) ;
- Les contraintes budgétaires des universités, conséquence des RCE, inscrites dans le cadre de la loi LRU et renforcées par le principe de fongibilité asymétrique. Plusieurs exemples des effets de cette contrainte budgétaire, que le sénateur semblait ignorer, ont été présentés ;
- Arbitraire et opacité des prises de décisions au sein des universités depuis la LRU ; élaboration, hors de tout contrôle ou de toute concertation avec les conseils, sans parler des personnels concernés, des projets IDEX et LABEX . Sur ce sujet également, le sénateur ne semblait pas connaître précisément les processus d'élaboration et a paru surpris, mais pas véritablement choqué.
- L'empilement des structures : le sénateur a été lui-même étonné du nombre de nouvelles structures apparues depuis quelques années (qu'il ne mesurait pas), mais voulait croire en leur cohérence. Nous lui avons fait part de nos vaines tentatives pour en trouver la logique. Le sénateur a affirmé qu'il chercherait à construire un organigramme de ces différentes structures pour voir si cette cohérence existait.

Cette audition de deux heures a démontré de nombreux points de désaccords sur les fondements de la politique actuelle. Contrairement à nos attentes, ce n'est pas la partie de la discussion qui portait sur les IDEX qui aura été la plus intéressante, ni même qui aura retenu l'attention du sénateur. En revanche, celui-ci a été visiblement surpris par le récit des conséquences des réformes sur le fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche. L'avantage de cette discussion aura donc été d'attirer l'attention du Sénateur sur plusieurs aspects et conséquences prévisibles ou avérées de la politique menée depuis 4 ans.